



JDG 13

Règlements généraux – Jeux de Génie 2013



POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL

LE GÉNIE
EN PREMIÈRE CLASSE

LES JEUX
DONT VOUS ÊTES LE **HÉROS**





Délégation

Une délégation comprend au maximum 44 participants, incluant son exécutif. Il doit y avoir un chef de délégation qui en est le responsable aux yeux de l'organisation, ainsi qu'un chef suppléant en cas d'absence du premier. Ces deux autorités au sein de la délégation doivent être communiqués à l'organisation des Jeux de Génie le plus tôt possible. À ces 44 membres s'ajoute une équipe d'au maximum deux parrains par délégation.

Frais d'inscriptions

Les frais d'inscriptions par participant sont de 260 \$ et pour les parrains de 160 \$.

Péréquation :

Les délégations qui bénéficient de la péréquation seront déterminées par la CRÉIQ. L'organisation accordera une réduction de cinquante dollars (50 \$) à ces délégations. Cette réduction du prix par participant pour ces universités résulte du désir de la CRÉIQ de voir augmenter la participation des petites associations étudiantes aux Jeux de génie.

Fusion des délégations :

Jusqu'au 21 octobre 2012 à 23 h 59, il sera possible de fusionner deux délégations ou plus. La délégation qui inscrira le plus grand nombre de participants se verra facturer l'ensemble des coûts. Il appartient alors à la délégation de répartir les coûts avec le ou les partenaires. Pour obtenir des informations, pour joindre les autres chefs de délégation ou encore pour nous informer d'une fusion de délégation, contactez-nous à communications@jeuxdegenie.qc.ca.

Inscriptions :

L'inscription des participants se fera à l'automne. Les délégations devront fournir toutes les informations demandées par l'organisation, et ce, pour chacun des délégués.

La date limite pour compléter les inscriptions sera communiquée à tous les chefs sur la liste de diffusion, au minimum un mois avant celle-ci. Après cette date, si vous désirez faire des changements, il vous en coûtera 100 \$ par modification.

Advenant le retard de l'un ou l'autre des paiements, une pénalité de deux cents dollars (200 \$) par semaine de retard sera applicable sur le solde à payer. Tout paiement reçu après le 1er décembre 2012 sera quant à lui majoré à cinq cents dollars (500 \$) par semaine de retard.



Lors de l'arrivée à l'hôtel, l'ensemble des frais devra avoir été acquitté. Si ce n'est pas le cas, ils devront être acquittés sur place par chèque encaissable la journée même, faute de quoi la participation de la délégation aux Jeux sera refusée.

Notes :

En cas d'incapacité de payer les frais à la date prévue, une entente devra être préalablement conclue avec le comité organisateur pour qu'il n'y ait pas de pénalité appliquée.

Les documents à fournir et les montants d'argent à payer doivent être postés ou transmis par courriel avant les dates indiquées, le sceau de la poste en faisant foi.

Les chèques doivent être émis à l'ordre des Jeux de génie du Québec.

Hébergement :

Vous devez nommer une personne responsable par chambre. Cette personne doit posséder une carte de crédit. À l'arrivée, le responsable de chaque chambre devra faire un dépôt d'environ 200 \$ (en fonction de l'hôtel), duquel y seront soustraits tous les frais supplémentaires (interurbains, service vidéo...) et les dommages causés à la chambre (vol, bris...).

Tout autre bris à l'intérieur de l'hôtel devra être assumé par la ou les délégations responsables. Dans la mesure où aucun responsable ne peut être identifié, tous les participants devront assumer une partie des bris via leur dépôt de sécurité. Il est également interdit d'accéder aux étages autres que ceux réservés pour les Jeux. Toutes personnes fautives pourront être expulsées des Jeux sans avertissement.

Responsabilité du chef de délégation :

La responsabilité des chefs de délégation et de leur comité exécutif est très importante lors des Jeux de Génie. Pour le bien de tous les participants lors d'un événement qui demande autant de préparatifs et de logistique, nous n'attendons pas moins de vous que ces quelques règles soient suivies.

Ainsi :

- Tout au long des Jeux, le chef de délégation a la responsabilité de sa délégation puisqu'il est avant tout le lien entre le comité organisateur et les participants. À tout moment, il doit être en mesure d'informer le comité organisateur de l'endroit où se trouve chacun de ses membres.
- Il doit veiller à ce que les règlements soient respectés.



- Il devra voter pour la délégation (autre que la sienne) qui selon lui, mérite les points pour le volet « esprit d'équipe ».
- Il devra assister à toutes les réunions auxquelles il sera convoqué et faire part des informations recueillies aux membres de sa délégation.
- Il devra aussi participer aux discussions sur la liste de diffusion des chefs de délégation avant les Jeux.
- Il devra s'assurer de remplir les formulaires d'inscription pour sa délégation ainsi que ses participants avant la date limite.
- Le chef de délégation est responsable d'encaisser les chèques des frais d'inscription de chaque participant de sa délégation.
- Il devra informer sa délégation de l'horaire et des changements imprévus.

Esprit d'équipe et civisme :

Chaque délégation est responsable de ces participants. Ceux-ci doivent faire preuve de civisme, de respect et d'esprit d'équipe tout au long des jeux. Si l'organisation des jeux juge qu'une action posée par un participant est inadmissible, que ce soit pour le respect d'autrui, du matériel, des lieux ou autres, l'organisation se réserve le droit d'expulser le participant fautif, et ce, sans remboursement.

Soyez donc présents, visibles, bruyants tout en adoptant un **comportement civilisé** et en affichant fièrement vos couleurs.

Règlements divers :

Notez bien que la consommation d'alcool lors des activités sur les sites de compétition est totalement interdite.

Veuillez prendre note que l'École Polytechnique de Montréal est un lieu sans fumée. Les lois gouvernementales seront mises en application et des amendes pourront être distribuées.

Il est interdit d'apposer des autocollants sur tous les sites de compétition ainsi qu'à l'hôtel.

Il est interdit d'apporter de la bière « en bouteille » pour la durée des Jeux de génie. L'achat de bières en canettes est donc **OBLIGATOIRE**. Toute bouteille de verre sera saisie et les fautifs pourront faire l'objet d'une expulsion de l'hôtel.